

# Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI<sup>e</sup> siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la tenue des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

## Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

## Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

# Revue de presse du jeudi 30 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénitence dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

## DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née: gou pas pas pas tion

**DH** | **LES**  
**SPORTS<sup>+</sup>**

**L**e MR va célébrer le 1er mai à Blegny-Mine, un charbonnage de la région liégeoise qui est également un lieu avec une symbolique forte pour les socialistes. Le président Georges-Louis Bouchez assume d'y aller pour parler aux travailleurs de la région qui seraient davantage sensibles au discours libéral qu'à celui du PS.

**Le MR fête le 1er mai. Êtes-vous devenu les nouveaux socialistes, comme on a pu l'entendre en Flandre ?**

*Les attaques qu'on a subies de la presse flamande avec l'idée qu'on serait devenus des socialistes à cause de nos demandes d'aides pour les travailleurs, c'est dingue à deux égards. Premier élément: sans nous, aucune des réformes que souhaitait la Flandre ne peut se faire. Deuxième élément: le MR ne prône pas plus de chèques venant de l'État. On propose de réduire la taille de l'État pour rendre de l'argent aux gens. Moins d'État pour plus de pouvoir d'achat. C'est profondément libéral.*

**“On a tellement taxé le travail que des gens se sont dit ‘j'arrête’”**

**Vous êtes un peu le Robin des Bois qui prend à l'État pour donner aux gens ?**

*Oui, je le pense vraiment. Pourquoi? Parce que l'État ne prend qu'à ceux qui travaillent, qui investissent, qui épargnent. On taxe l'alcool pour que les gens arrêtent de boire, le tabac pour qu'ils arrêtent de fumer, les comportements polluants pour qu'ils arrêtent de polluer. Pourquoi on taxe le travail? Pour que les gens arrêtent de travailler? En Wallonie, c'est un marché. On a tellement taxé le travail que des gens se sont dit “je vais arrêter de travailler”. Ce n'est même pas de la caricature, c'est la réalité.*

# “Je pense vraiment être Robin des Bois en baissant les taxes”

1ER MAI

Georges-Louis Bouchez, le président du MR, nous explique pourquoi le 1er mai est devenu une date stratégique pour les libéraux.



▼ Selon Georges-Louis Bouchez, les réformes de l'Arizona vont encourager les gens à travailler. © EDÀ MATHIEU GOLINVAUX

**Le 1er mai, le MR se réunit, depuis plusieurs années, dans des zones historiquement PS. Quelle est la stratégie? La conquête de “l'État PS”?**

*C'est le fil conducteur de ma présidence: une droite populaire. Les électeurs MR à Mons, j'ai vu qui c'était. Ce sont des gens qui bossent dur. Ce ne sont pas des rentiers. Il y a plein d'ouvriers qui votent MR. Une étude universitaire montre qu'il y a eu au moins 100 000 transferts de voix venant de la gauche aux dernières élections. Si on n'était pas là, on laisserait un vide parce que la gauche a trahi le travail. La gauche est devenue la défenseur de l'allocation sociale et plus du travail.*

**Les syndicats parlent sans cesse des droits des travailleurs...**

*Les syndicats, leur business model n'est plus sur les ouvriers qui cotisent et qui se battent dans les usines, mais sur les chômeurs. La Vivaldi a débloqué 80 millions d'euros complémentaires parce qu'il n'y avait plus assez de chômeurs et que les syndicats risquaient la faillite. Bien sûr que nous allons supprimer cela. [Lorsqu'il était ministre de l'Emploi, NdLR] Pierre-Yves Dermagne (PS) a pris de l'argent et l'a donné à ses copains.*

**La gauche réplique en vous accusant de donner de l'argent aux entreprises.**

*Je ne donne pas d'argent aux entreprises. Pour moi, on peut supprimer toutes les aides aux entreprises mais alors on supprime les impôts à due concurrence.*

**Pensez-vous pouvoir donner envie de travailler avec les réformes que vous prenez? Selon les syndicats, vos réformes constituent une dégradation des droits obtenus après des décennies de lutte.**

*Vous trouvez que défiscaliser 360 heures supplémentaires, ça dégrade le travail? T'as 25 ans, tu veux bosser et gagner plus d'argent? T'as les heures sup, tu as les flexi-job. Tu fais ça quelques années, tu mets de l'argent de côté. Les gens qui travaillent en travail de nuit ne voient pas leur situation dégradée. La personne qui se retrouvera face à la nouvelle réglementation dans la logistique, c'est quelqu'un qui est demandeur d'emploi aujourd'hui. On fait ça pour créer du boulot.*

**Les travailleurs seront moins protégés puisqu'on pourra, par exemple, licencier plus facilement.**

*Les syndicats se targuent qu'on a le droit social le plus protecteur de la*

*planète. Or, grâce à eux, on fait partie des 5 pays européens avec le plus faible taux d'emploi. Expliquez-moi comment dans le pays qui a peut-être le droit social le plus protecteur du monde, où on a des inspections pour voir si votre chaise est suffisamment confortable, on a le plus haut niveau de malades sur population active.*

**On ne peut pas faire un lien direct entre le droit social et la difficulté de recruter.**

*Vous savez pourquoi on a autant de faux malades? Parce que c'est trop compliqué de licencier. Vous voulez vous séparer d'un collaborateur mais vous n'avez pas envie de payer son préavis? Lui n'a pas envie de démissionner parce que s'il démissionne, il va perdre ses droits? Alors qu'est-ce qu'ils font? D'un commun accord, ils le mettent en maladie.*

**Licencier pour augmenter le taux d'emploi?**

*C'est contre-intuitif mais le Danemark l'a fait avec les socialistes. Nous, on a vraiment les socialistes les plus arriérés d'Europe. Les socialistes au Danemark avaient compris qu'en facilitant le licenciement, on facilitait l'embauche.*

Interview > Gauvain Dos Santos

À l'approche du 1er mai, l'ancien ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne accuse le gouvernement de démolir les acquis sociaux.

**P**ierre-Yves Dermagne est inquiet pour l'avenir. "Le travail payera moins bien demain. Il protégera moins bien demain, à la fois les travailleurs en activité, mais aussi les pensionnés", affirme le chef de groupe PS à la Chambre. En amont du 1er mai, journée de célébration des droits des travailleurs pour la gauche, l'ancien ministre de l'Emploi tire sans retenue sur les majorités au pouvoir.

#### Le 1er mai, ce sera la fête pour le PS ?

Quand on regarde le bilan d'un peu plus d'un an de MR et Engagés au pouvoir – au fédéral, en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles – on doit bien constater que les travailleurs ne sont pas à la fête.

#### Pourquoi dites-vous cela ?

On a listé 15 mesures qui feront régresser les droits des travailleurs. Le double saut d'index qui fera stagner les salaires pendant que les prix s'emballent. La grande réforme fiscale... le gouvernement promettait 500 euros en plus, ce sera plutôt autour des 65 euros.

#### En fin de législature.

Exact. Ils ont aussi inventé les contrats de 3h/semaine. L'idéal pour travailler sans vivre ! Ils réintroduisent la période d'essai. Pourquoi sécuriser les débuts de carrière quand on peut les fragiliser ? Sans oublier la possibilité de licencier en une semaine, les préavis limités à 52 semaines, les heures supplémentaires sans cotisations ni sursalaire, la généralisation du travail de nuit – parce que dormir, c'est sur-fait... La suppression des primes de nuit, les commerces ouverts 7 jours sur 7, le

travail étudiant étendu à 650 heures sans droits sociaux.

### "Ce gouvernement transforme les étudiants en main-d'œuvre low-cost"

#### N'est-ce pas bien de permettre aux étudiants de travailler ?

Nous ne sommes pas contre le travail étudiant. Pour moi, il a même été vital. Mes parents se sont rencontrés en étant jobistes et animateurs de plaine de jeux. Moi-même, j'ai travaillé comme étudiant en Belgique et à l'étranger. Ce qui nous dérange, c'est qu'ils transforment les étudiants en main-d'œuvre low-cost. Au PS, nous proposons qu'à partir d'un certain nombre d'heures,

le travail étudiant ouvre des droits à la pension, au chômage, etc.

#### Nous sommes donc à 11 mesures.

Ajoutez que l'Arizona ne veut plus prendre en compte la pénibilité au travail, qu'elle introduit un malus pension pour ceux qui partent plus tôt à la pension, qu'elle durcit les carrières avec des conditions injustes et qu'elle gèle l'enveloppe bien-être. Et voici comment faire régresser les droits des travailleuses et des travailleurs en 15 leçons.

#### Il n'y a aucune mesure qui améliore les conditions des travailleurs, à vos yeux ?

Absolument aucune. Quelques petits éléments sur le congé de parentalité, mais que nous portions déjà sous le précédent gouvernement. On est face à un gouvernement qui dit merci aux travailleurs en attaquant leur rémunération et leur pouvoir d'achat, et en flexibilisant à tout-va – pas au bénéfice de

travailleurs. Les contrats moins heures semaine laissent présager les contrats zéro heure, comme ce fut le cas en Allemagne et en Angleterre, des pays qui reviennent aujourd'hui sur ces décisions des années 2000.

#### Mais le gouvernement défend ces mesures au nom de la compétitivité. Vous n'êtes pas d'accord ?

On voit qu'ils prennent des mesures qui n'existent pas forcément dans les pays voisins. Exemple récent : l'ouverture des commerces le dimanche, 7 jours sur 7. Franchissez la frontière, allez en Allemagne : tous les dimanches, les magasins sont fermés, même dans les zones touristiques. C'est pourtant un pays avec une forte culture du travail qui est souvent cité en exemple. Les Allemands ont simplement fait le choix collectif d'un jour de repos partagé. Côté droit du travail, la Belgique permet déjà à une entreprise de se séparer d'un travailleur de

façon plus facile et moins coûteuse que chez nos voisins. Il n'y a qu'à voir le débat en France autour des prud'hommes. L'argument de la comparaison avec l'étranger ne tient pas.

#### C'est de la provocation, pour vous, le fait que le MR célèbre le 1er mai ?

Ils ne sont pas à une provocation près. Ils se revendiquent être le parti qui protège le pouvoir d'achat alors qu'il y a un canyon entre leurs déclarations et leurs actes. Ce que font le MR et Les Engagés, ça me rappelle le slogan publicitaire des frites McCain. C'est ceux qui en parlent le plus qui en font le moins. Il y a ceux qui prétendent défendre le pouvoir d'achat, et ceux qui le font. C'est grâce au travail d'opposition du Parti Socialiste que les taxes sur l'énergie n'ont pas augmenté au 1er avril, et on fera tout pour qu'elles n'augmentent pas au 1er août.

Interview > Gauvain Dos Santos



**"15 leçons de l'Arizona pour affaiblir les droits des travailleurs"**

# “J’assume prendre des mesures qui ne font pas plaisir”

## ENSEIGNEMENT

La mobilisation du terrain grossit et s'intensifie face aux mesures annoncées. Valérie Glatigny, ministre de l'Éducation, s'explique.

**E**ntre les appels à se mobiliser des syndicats, la création du collectif Mars Attacks qui regroupe pas moins d'une centaine d'écoles et la récente annonce des écoles liégeoises de faire grève du 11 au 27 mai, le mécontentement se répand comme une tache d'huile. Les deux périodes supplémentaires face classe dans l'enseignement secondaire supérieur cristallisent les inquiétudes.

Cette mesure, la ministre de l'Éducation n'a jamais caché qu'elle est purement budgétaire. “Je comprends le

mécontentement. Si on me trouve une autre mesure avec un rendement de 100 millions d'euros qui nous permet de retrouver la maîtrise de notre trajectoire budgétaire, je suis toute ouïe mais il faut que ça colle avec les priorités du gouvernement: l'attractivité du métier et la qualité de l'encadrement des élèves”, réagit Valérie Glatigny. “J'ai bien conscience que je ne fais pas la partie la plus agréable du boulot.”

Le gouvernement a opté pour une stratégie sur cinq ans (temps de la législature) afin de stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'euros.

*“Je peux expliquer tous mes choix et je le fais volontiers”, souligne la libérale. “Je suis désireuse de rencontrer le collectif Mars Attacks pour expliquer toutes les mesures mais je n'ai reçu aucune demande, ce qui est un indicateur.”*

**“Je peux expliquer tous mes choix et je le fais volontiers”**

La “méthode Glatigny” passe mal ou en tout cas interpelle: envoyer une circulaire la veille des congés pour présenter les mesures “sous réserve de l'adoption” au parlement. “Soit on ne donne pas les informations assez tôt et alors personne n'a le temps de s'organiser. Soit on les donne mais on se fait



■ Les conséquences des mesures poussent de nombreux profs à voir une ministre méprisante en Valérie Glatigny.. © ENNIO CAMERERE

critiquer parce que le Parlement ne les a pas encore votées. La réalité, c'est qu'on est dans une situation budgétaire qui ne nous permet pas spécialement d'attendre”.

Si personne ne nie le contexte budgétaire, les conséquences des mesures poussent de nombreux profs à voir une ministre méprisante en Valérie Glatigny. “Je sais pourquoi je prends ces

mesures. J'assume que ces mesures ne fassent pas plaisir. Je ne vois pas en quoi c'est du mépris que de vouloir assurer une trajectoire budgétaire saine, qui permette de continuer à payer les salaires de nos enseignants et de réinvestir vraiment dans l'école, plutôt que de payer des intérêts aux banques”, réplique l'intéressée.

Zhen-Zhen Zveny

# Passage du Centre : La vente sera bientôt finalisée

MONS

Certains copropriétaires se sont montrés inquiets ces derniers temps : L'investisseur n'a en effet pas encore bouclé la procédure.

**L'**annonce remonte à juin 2025: Le bourgmestre, Nicolas Martin, annonçait la signature d'un compromis de vente pour le Passage du Centre, un accord ayant finalement pu être conclu entre les 21 copropriétaires

et le futur acquéreur, à savoir la société BREG (Belgium Real Estate Group). De quoi envisager le renouveau du site, pour lequel le bourgmestre avait pris un arrêté de fermeture pour des raisons de sécurité publique. Pratiquement un an

plus tard cependant, les copropriétaires restent dans l'attente et l'incertitude.

Certains d'entre eux expliquent en effet que si les compromis ont été signés, la procédure peine à aboutir puisque les actes de vente, eux, ne l'ont pas encore été. Conséquence, certains habitants paient leur nouveau loyer sans pour autant avoir vu la couleur de l'argent de la vente du bien situé dans le passage

du Centre. De quoi faire peser sur eux une pression financière colossale, plongeant certains d'entre eux dans des difficultés bien réelles. Et, de l'aveu de certains, il est impossible de joindre BREG pour obtenir l'une ou l'autre information afin d'être éventuellement rassurés.

**Les discussions relatives à l'introduction de permis sont en cours.**

Contacté, Charles Wizen, CEO de BREG, n'a pas souhaité s'exprimer dans l'immédiat. "Je préfère ne pas faire de commentaire, les contacts avec les notaires sont encore en cours. L'impatience se fait sentir, et je le comprends", a-t-il simplement expliqué, évoquant un délai de "deux à trois semaines" pour que les avancées soient significatives. De son côté, Nicolas Martin (LB), bourgmestre, confirme avoir été contacté par plusieurs copropriétaires ces dernières semaines.

*"Ils attendent la signature avec l'investisseur. J'ai pris contact avec ce dernier afin de savoir ce qu'il en était. Le dernier vendeur a signé en décembre, et il y a un délai légal de six mois pour entériner la signature. C'est donc imminent", explique le maïeur. "Il faut cependant rappeler que la ville n'a pas la maîtrise de ce dossier, mais nous ne voyons pas ce qui pourrait venir s'opposer à sa clôture. L'investisseur n'a aucun intérêt à ne pas aller au bout des choses alors que toutes les négociations ont été menées et les compromis signés. Nous savons qu'il a plusieurs dossiers en cours, j'imagine donc qu'il s'agit d'un manque de temps de son côté."*

Pour le reste, Nicolas Martin confirme que les discussions relatives au dépôt de permis sont également en cours. De quoi rassurer, a priori, les copropriétaires qui attendent la finalisation de la vente pour enfin tourner la page... Et permettre au passage du Centre de renaître de ses cendres, entre logements et commerces.



Le passage du Centre a été fermé pour cause de sécurité publique. © UGO PETROPOLLOS

Emeline Bertier



# Feu vert pour l'extension de l'hôtel Casteau Resort !

La société WeCareHotels et son PDG Didier De Weerdts attendaient la décision depuis pas moins de trois ans : c'est officiel, le permis pour agrandir l'hôtel Casteau Resort (Soignies) est accepté. Les travaux devraient commencer en 2027.

LORE THOUVENIN



**Didier De Weerdts espère ouvrir les aparthôtels vers mai 2028** © L.T.

**E**n juin 2025, Didier De Weerdts avait l'espoir de voir les premiers coups de pelle pour l'extension du Casteau Resort dans les mois suivants. Les plans étaient déjà bouclés depuis un moment, mais il manquait le graal : le permis de construire. Après trois ans de patience, il est enfin arrivé sur son bureau ce mercredi.

« Nous sommes très, très contents d'avoir obtenu ce petit document qui fait quand même 118 pages. Ça a été très pénible, très compliqué, beaucoup trop long selon nous, mais maintenant qu'on l'a, nous allons avancer. » C'est la Ville qui était chargée de le délivrer. « Je n'en veux pas du tout à la Ville, mais j'en veux aux procédures actuelles de permis de construire. Tous les architectes le disent : il y a énormément de parties qui doivent donner leur avis... »

mai 2028. » L'occasion aussi de rafraîchir l'extérieur du bâtiment principal, pour un ensemble harmonieux (l'intérieur a déjà été complètement rénové). Montant de cette tranche : près de 7 millions d'euros.

## 80 % DE CLIENTS LOCAUX

Ensuite, viendra le moment de concrétiser le Wellness. « Un centre de bien-être, non seulement physique mais aussi moral : on sait qu'il y a malheureusement de plus en plus de stress, de pressions, de burn-out et autres, » détaillait-il à l'époque. Piscine, sauna, hammam, massages... Il y aura tout pour se détendre. « Les travaux se feront probablement à partir de septembre de 2028, mais la construction de-

### CO-LIVING INÉDIT

C'est dans la poche, donc. Il faut dire, les investissements sont très importants : en plus des 91 chambres (dont 32 appartements) disponibles aujourd'hui, 52 appartements sortiront de terre, dans une annexe reliée au bâtiment principal via une plateforme de verre. Avec une particularité, rappelle le PDG : « Parmi ces appartements, il y aura ce que l'on a appelé un co-living de 10 chambres. Le but, ce que les équipes cyclistes, par exemple, ou les groupes de personnes qui viennent en même temps pour une conférence, puissent avoir un lieu de séjour commun. C'est un concept qui n'existe pas ailleurs dans l'hôtellerie, ce sera exceptionnel. »

Cette première phase devrait être lancée en janvier 2027, estime Didier De Weerd. « La construction devrait prendre une quinzaine de mois. On espère ouvrir au courant avril-

vrait durer moins longtemps, pour une ouverture en 2029, » commente aujourd'hui le PDG. Il note par ailleurs que ce centre « pourrait amener une clientèle beaucoup plus locale, puisqu'un wellness, même rattaché à un hôtel, c'est 80 à 85 % de clients locaux. » Ce projet chiffre, lui, à 2,5 millions d'euros.

Avec des retombées économiques, forcément. « Nous allons naturellement essayer de travailler au maximum avec des entreprises de construction locales, belges en tout cas. Le bâtiment ne va pas hyper bien en ce moment, ça va donner du boulot à une série de personnes. » Et une fois la construction terminée, l'hôtel devra embaucher du personnel. Didier De Weerd avance le chiffre d'au minimum cinq ou six employés supplémentaires, principalement dans le service de nettoyage des chambres, mais aussi à la réception et dans l'équipe technique. ■

# Un accord, mais 29 licenciements confirmés

Un protocole d'accord a été conclu ce mardi entre syndicats et direction des Carrières du Hainaut. Malgré des avancées sociales, 29 travailleurs perdront leur emploi dans un contexte jugé plus complexe qu'en 2024.

Après plusieurs jours de négociations, syndicats et direction des Carrières du Hainaut ont trouvé un terrain d'entente. Un protocole d'accord a été conclu ce mardi. « Un accord qui reste raisonnable par rapport au précédent en 2024 », explique Stefano Fragapane, secrétaire régional de la Centrale Générale FGTB. Une avancée, certes, mais qui ne change pas l'essentiel : « Le nombre de travailleurs qui seront licenciés restera bien à 29 ». Du côté syndical, on insiste toutefois

sur les efforts consentis pour limiter l'impact social. « Nous avons fait le maximum pour limiter la casse au niveau du volet social », poursuit Stefano Fragapane, sans entrer dans les détails, ceux-ci devant être présentés en priorité aux travailleurs lundi prochain.

## CONDITIONS JUSQU'EN 2027

Si l'accord n'évite pas les licenciements, il introduit néanmoins une avancée notable. « Nous avons obtenu que les conditions de ce protocole prévalent dès aujourd'hui

et jusqu'au 31 décembre 2027, pour tout travailleur qui serait licencié au-delà des 29 prévus », précise encore le responsable syndical. Pour rappel, la direction des Carrières du Hainaut, à Soignies, avait annoncé le 20 avril son intention de se séparer de 29 travailleurs, dont 20 ouvriers et 9 employés. Elle justifie cette décision par un carnet de commandes en berne et la hausse des coûts de l'énergie, dans un contexte international tendu. Active depuis plus de 130 ans dans l'ex-

traction et la transformation de la Pierre Bleue du Hainaut, l'entreprise, du groupe britannique SigmaRoc, emploie actuellement 273 ouvriers et 82 employés.

Dès l'annonce, les syndicats avaient exprimé leur incompréhension. « Le marché de la pierre n'est pas au top, c'est compliqué au niveau des prix et des commandes, mais le bilan 2025 n'était pas si mauvais », relevait Stefano Fragapane. Les premières réunions avaient d'ailleurs montré toute la complexité du dossier. Une rencontre initiale, jugée trop brève, n'avait pas permis d'aborder le fond. Les organisations syndicales avaient alors exigé des propositions concrètes.

Dans un contexte marqué par la fin des prépensions et un chômage limité dans le temps, les marges de manœuvre étaient réduites. « Cela nous laisse peu de possibilités pour les travailleurs âgés », reconnaissent les syndicats, qui explorent néanmoins des pistes comme des réductions volontaires du temps de travail pour préserver certains emplois. L'inquiétude reste



Stefano Fragapane (FGTB). © DR

vive parmi le personnel. Entre pertes financières, difficultés de reclassement et incertitudes liées aux nouvelles règles du chômage, de nombreux travailleurs redoutent l'avenir.

Malgré un climat de discussions décrit comme serein, l'enjeu reste donc majeur. Si un accord est désormais sur la table, il ne suffira pas à dissiper toutes les craintes au sein de l'entreprise. Un protocole d'accord que la base devra accepter ce lundi, au risque de renvoyer leurs délégués négocier avec la direction. ■

A.DU

# LES CAVEAUX RETROUVENT UNE SECONDE VIE : « ON PEUT RÉALISER UNE ÉCONOMIE DE 30 % »

Dans les cimetières du Centre, les places se font parfois rares. Pour continuer à répondre aux demandes d'inhumation, certaines communes proposent le rachat d'un caveau plutôt qu'une nouvelle construction. Dans la région du Centre, deux communes ont opté pour cette initiative.

LAURINE HANQUET

**L**e succès de la seconde main bientôt dans nos cimetières ? À travers la Belgique, certaines communes proposent aux citoyens de réemployer pierres tombales et caveaux. Une pratique encore discrète en région du Centre, bien qu'en progression.

En effet, 30 ans après l'achat, si la concession n'est pas renouvelée et si aucun membre de la famille des défunts ne se manifeste durant le délai indiqué sur l'avis déposé, l'usage du terrain redevient communal. Et ces dernières peuvent les proposer à la revente, souvent à prix cassés... « Ça devient de plus en plus répandu, principalement pour les caveaux. Depuis une quinzaine d'années, il y a d'ailleurs de plus en plus d'exhumations réalisées », explique Maxime Ravet, à la tête de Sépelio, société basée au Rœulx active dans la gestion et l'aménagement des cimetières en Belgique.

## FORTE DEMANDE

Jusqu'ici, la procédure était bien rodée : les caveaux et monuments funéraires étaient détruits, les matériaux réutilisés, et les restes des défunts transférés vers l'ossuaire du cimetière. L'usage du terrain libéré pouvait alors être remis



À Morlanwelz, le concept « reprend de plus belle » après des années de pause, indique J-C Deneufbourg. © D.Claes

en vente pour une nouvelle inhumation. Mais certaines communes choisissent aujourd'hui une autre voie : pro-

”  
« On revendra les caveaux en l'état. Il incombera aux acheteurs de les restaurer ou réparer si besoin »

Alexandre Jaupart  
ÉCHEVIN À ESTINNES

poser directement à la revente ces infrastructures funéraires. À Morlanwelz, la pratique ne date pas d'hier. « Alors que j'étais échevin des Travaux, en 2006, ça se faisait déjà. Pen-

dant tout un temps, nous avions freiné la demande car elle était assez forte. Mais voici deux ans, nous l'avons remise à jour et ça reprend de plus belle », explique le bourgmestre Jean-Charles Deneufbourg (PS). Dans cette commune, ce sont principalement les caveaux qui sont concernés, même si les pierres tombales peuvent également être réutilisées, à condition d'être poncées et regravées avec de nouveaux noms.

À Estinnes, le projet sera sur les rails en 2027 après le chantier d'exhumation qui prendra place en début d'année, nous annonce Alexandre Jaupart (Les Engagés), échevin des Cimetières. « On revendra les caveaux en l'état. Il incombera aux acheteurs de les restau-

rer ou réparer si besoin ».

Cette initiative répond notamment à un enjeu, celui de la saturation des cimetières. Ces derniers ne peuvent être agrandis, alors même que la demande d'inhumation persiste. Dans ce contexte, l'achat d'un caveau neuf peut s'avérer très coûteux, « atteignant aujourd'hui entre 20.000 et 25.000 euros, cela relève de l'impayable », précise Alexandre Jaupart.

## UNE PRATIQUE ÉCONOMIQUE

Le recours à la seconde main permet donc de réduire la facture. « C'est en effet au concessionnaire de remettre aux normes le caveau, c'est-à-dire de le nettoyer, de graver les noms et de réparer si nécessaire. Cela reste néanmoins

plus intéressant en comparaison à la mise en place d'un caveau neuf et d'un monument. En moyenne, on parle d'une économie de 30 % », souligne Maxime Ravet. À Morlanwelz, une cuve en béton d'occasion est proposée autour de 550 euros, contre environ 2.000 euros pour une neuve. Pour bénéficier de caveaux ou autres éléments funéraires d'occasion disponibles au rachat, la demande doit être adressée au Collège communal.

Malgré ces avantages, la pratique reste inégalement répandue. Dans certaines régions, comme celle du Centre, la demande est majoritairement orientée vers des constructions neuves. « Les gens veulent souvent quelque chose qui leur appartienne », observe encore Maxime Ravet. Parallèlement, les pratiques funéraires évoluent. « Aujourd'hui, les crémations sont plus nombreuses que les inhumations. Mais les cimetières ne sont pas extensibles et des familles demandent toujours à être enterrées », rappelle le bourgmestre de Morlanwelz. Entre contraintes d'espace, considérations économiques et évolution des mentalités, la seconde main s'invite progressivement jusque dans les allées des cimetières. ■

# LE CYCLO CLUB EST DEVENU « ROYAL »

L'aventure a commencé lors d'une balade entre amis. Cinquante ans plus tard, le club roule toujours et compte pas moins d'une septantaine de membres !

## RÉGIS DUEZ

**L**e vendredi 4 janvier 1974, Guy Flament et quelques amis font une première sortie à vélo : Brugelette-Soignies-Brugelette. Rapidement, de nombreux amateurs de vélos du coin vont s'associer au groupe pour les prochains coups de pédales. C'étaient les préambules de la naissance du Cyclo Club sonégien !

Guy avait acheté son vélo la veille grâce aux conseils de son ami Michel Vanbersy et bien sûr, il fallait l'essayer rapidement d'où la décision de l'escapade en petit groupe dès le lendemain. Ils étaient 5 à

arpenter fièrement la route : Michel Vanbersy, Jacques Coppin, Christian Cannuyer, Primo Formentin et Guy Flament. Ils ne le savent pas encore, mais c'est le début d'une longue aventure qui aujourd'hui dépasse le demi-siècle. Hélas, plusieurs d'entre eux ont, depuis lors, quitté ce monde. C'est le cas de Jacques Coppin décédé en 2024, André Vanderpoorten, et de Guy Flament qui nous a quittés le 31 décembre 2025.

## DE 1975 À AUJOURD'HUI...

Le Cyclo Club sonégien voit officiellement le jour en janvier 1975, sous l'impulsion de Guy Flament. Jacques Coppin

en devient le premier président. Une trentaine de coureurs en font rapidement partie, c'est le début des balades dominicales avec un premier maillot offert par la bijouterie Lucien Pirard, un maillot orange sponsorisé également par Rodania. Les années passent, les équipes s'étoffent, les Présidents se succèdent. Ce fut ensuite le tour de François Druart, Guy Flament, André Vanderpoorten, Joël Taterman et aujourd'hui Hugues Lefèvre à la tête d'une septantaine de « mordu de la pédale ». Il a fallu faire différents groupes : les plus rapides (plus de 30 km/h), le niveau intermédiaire (+/- 27 km/h), un troisième groupe de 22 à 25 km/h et un groupe amicalement appelé « les paps ». Le club a pour principe de rouler toute l'année, mais les sorties sont régulières d'avril à fin octobre. De novembre à fin mars, des randonnées sont également organisées pour ceux qui le désirent.

## UN FIL CONDUCTEUR CARITATIF

Steve Flament, figure également bien connue de Soignies, nous précise l'origine des « Camps Valentine », actions caritatives du CCS. « Albert Devos était un ami de papa. Après le décès de Valentine, Albert est venu voir mon père en lui expliquant que sa fille avait rédigé un testament dans lequel elle demandait à son père d'organiser des camps pour les enfants atteints de leucémie. Il souhaitait réaliser ce projet en mémoire de sa fille, mais il n'en



La remise du brevet « Royal » par le gouverneur du Hainaut. © D.R.



Guy Flament. © DR

rents clubs Kiwanis en Belgique, en France et en Suisse afin de récolter des dons. C'est comme cela que les Camps Valentine ont vu le jour. La première année, ils ont récolté près de 600.000 FB (+/- 15.000€). Depuis les Camps Valentine, et la route des camps, existent toujours !».

Le comité a introduit une demande du titre « Royal » en juin 2025. Après de longs échanges administratifs, le Cyclo Club sonégien a reçu officiellement le titre de Royal pour ses 50 ans d'existence. Le brevet leur a été remis par le gouverneur du Hainaut, Tommy Leclercq, lors d'une cérémonie (photo) qui s'est déroulée au gouvernement provincial à Mons. « Jamais, nous n'aurions cru fêter les 50 ans du Club »... ■

À noter : Si vous désirez plus de renseignements, merci de contacter Hugues Lefèvre, président du CCS : 0478 26 96 11



Une des premières photos du Cyclo Club Sonégien © DR

## D'ERRICO DE RETOUR À SOIGNIES, OÙ SIGNENT AUSSI DIPA ET MERCIER

Le milieu de terrain de 28 ans Massimiliano D'Errico retrouvera sa place dans l'effectif de Sébastien Wouters, Yuri Mercier de Mons B et Daniel Dipa de Saint-Symphorien se sont aussi engagés chez le vice-champion de fêlité provinciale.

GRÉGORY LEFRANÇO

La constance du Quaregnonnais n'est plus à présenter. Il a toujours rendu de bons services là où il est passé, notamment à Hornu et Soignies. Massimiliano D'Errico avait rejoint l'été dernier l'effectif ambitieux de Gosse- lies. Il a toutefois interrompu sa collaboration avec les Casse- roles à la fin du mois de jan- vier. « J'étais titulaire dans le milieu, mais je venais aux en- traînements avec les pieds de plomb », confie le principal in- téressé. « Il y avait donc un problème quelque part. Cer- taines mentalités ne me cor- respondaient pas. Et puis, les trajets devenaient longs en sa- chant que je me suis installé l'année passée à Goegnies- Chaussée. Je ne mets plus le football en priorité comme avant. Je suis devenu coiffeur indépendant et cela me de- mande du temps », décrit le milieu de terrain.

Le médian de 28 ans peut en- core faire les beaux jours d'autres cylindrées de l'élite provinciale, voire plus haut. C'est justement ce qu'il a l'in-



D'Errico s'apprête à revêtir à nouveau la tunique sonégienne. © C.F.

tention de faire dès la saison prochaine en renouant avec Soignies, toujours en course pour une montée en D3 ACFF. « J'ai été surpris de recevoir l'appel de Sébastien Delfe- rière, le président », explique Massimiliano D'Errico. « Je sais qu'il n'avait pas super bien ac- cueilli mon départ à Gosse- lies car il comptait sur moi pour cette année. Nous avons fina- lement trouvé un terrain d'en- tente. J'ai fait le mauvais choix en quittant le club où je suis apprécié de tout le monde. L'ambiance y est familiale et il y aura en plus la possibilité de

m'exprimer en D3 ACFF. Ma saison interrompue par la pandémie avec le RAQM est ma dernière expérience à ce niveau. »

### DIPA ET MERCIER AUSSI

La décision du Quaregnonnais ne fait pas directement les af- faires d'Hensies. Le milieu de terrain avait en effet donné dans un premier temps son ac- cord aux Frontalier et Giancar- lo Oriolo qu'il connaît très bien. Il partait dans l'optique de rejouer avec Angelo D'Errico, son grand frère, avant que la piste sonégienne n'arrive

sur la table. « Le coach et le président d'Hensies sont déçus de ce revirement de situation mais ils comprennent mon choix. »

Massimiliano D'Errico n'est pas le seul profil de la région Mons-Borinage à alimenter le mercato de Soignies. Daniel Dipa, solide milieu défensif de Saint-Symphorien, fait partie de ses futurs équipiers. Sébas- tien Wouters voit un peu de vent frais arriver dans son sec- teur offensif avec Yuri Mercier, actif cette saison avec Mons B.

### SÉRIE DE PROLONGATIONS

Ces derniers jours, les Carriers ont également annoncé une longue série de prolongations. Ainsi, après le staff, le club a annoncé progressivement une série de joueurs confirmés pour le futur exercice : Luca Janssens, Antoine Paillot, Ar- naud Lebrun, Milan Lucas et Nicola Belfiore, Ray-J De Vuyst, Noa Michiels, Darryl Mukendi, Adessio Carriero, Tristan Valcke et Mirko Msza- necky. Florent Desmecht, Jor- dan Florue et d'autres de- vraient prochainement être officialisés. ■

**LE SOIR**

# Chaos à la Chambre : cette loi-programme que l'on ne peut voter

A l'avant-veille du premier mai, le climat socio-politique n'est pas à l'apaisement. A la Chambre mercredi, le débat sur la loi-programme a tourné court, reportant une troisième fois le vote de ce texte qui prévoit notamment le plafonnement de l'indexation des salaires.

MARTINE DUBUISSON

Bonne fête du premier mai ! Ce n'était pas l'odeur du muguet qui flottait mercredi dans l'hémicycle de la Chambre, à deux jours de la fête du travail, mais plutôt celle de la bagarre. Pour la troisième fois, le gouvernement Arizona tentait de lancer la discussion et le vote sur la loi-programme, texte fourre-tout qui transforme en mesures concrètes le budget et qui comprend notamment le plafonnement de l'indexation des salaires et la hausse des accises sur le gaz et les carburants. Et pour la troisième fois, ce débat et ce vote ont été reportés. Cela, dans une ambiance de chaos et un (nouveau) spectacle peu glorieux.

Soucieuse de faire barrage à certaines mesures de la loi-programme, dont celles évoquées plus haut, l'opposition de gauche (PS, PTB, Ecolo) a tenté d'obtenir le retrait du double saut d'index partiel prévu par le gouvernement (qui limite l'indexation des salaires de plus de 4.000 euros et les allocations de plus de 2.000 euros) ; mais aussi d'obtenir de la majorité qu'elle accepte de discuter avec les partenaires sociaux de leur proposition alternative à ce plafonnement de l'indexation. Mais dans les deux cas, elle n'a pas eu gain de cause. Concernant la contre-proposition du Groupe des dix, le ministre de l'Emploi David Clarinval a en effet expliqué que le gouvernement la rejetait, et ce pour trois raisons : elle n'atteint pas les résultats budgétaires escomptés ; elle risque d'entraîner une discrimination entre le secteur privé et le secteur public ; elle contraindrait l'Arizona à imposer des

dispositions aux entités fédérées, ce qu'elle ne peut faire.

Alors une nouvelle fois, PS, PTB, Ecolo et Vlaams Belang ont demandé de renvoyer pour avis au Conseil d'Etat certains articles de la loi-programme, concernant le double saut d'index partiel. Il fallait 50 voix pour obtenir ce renvoi, ils en ont eu 55. Demande d'avis qui a pour effet de suspendre le débat en attendant la réponse juridique. La majorité a alors rétorqué que, selon le règlement, la discussion générale sur la loi-programme pouvait bel et bien se tenir déjà, pour autant que l'on ne discute pas des articles renvoyés au Conseil d'Etat et que l'on ne vote pas. Tout cela dans le brouhaha et les invectives, lancées de part et

d'autre de la frontière entre majorité et minorité. « Hypocrisie », « bordel », « chienlit » ont volé. Georges-Louis Bouchez lâchant même au député PS Patrick Prévot : « Monsieur Prévot, arrêtez, allez à la buvette, c'est là que vous êtes le meilleur ! » Hum...

## La discussion ouverte et aussitôt refermée

Et le chaos ne s'est pas apaisé quand il a fallu passer au vote, l'opposition réclamant que la discussion générale sur la loi-programme ne débute que lorsque le Conseil d'Etat aurait rendu son avis. L'opposition se rendant compte que la majorité n'était pas en nombre pour atteindre les 76 députés présents nécessaires au vote, elle a

quitté l'hémicycle. Et le quorum n'a effectivement pas été atteint – les rangs MR étant les plus clairsemés dans la majorité. Résultat : une suspension de séance, le temps de rameuter des troupes.

Une heure plus tard, nouvelle tentative. Nouveau fiasco : la majorité n'est toujours pas en nombre suffisant, malgré l'importance du sujet à l'ordre du jour. Et dès lors, nouveau report de la séance, à 14 h cette fois. La cheffe de groupe Les Engagés, Aurore Tourneur, peste, déplorant l'absence de collègues libéraux, et chiffre que chaque report de la loi-programme coûte 9 millions par mois.

A 14 h, les cinq partis de la majorité sont assez nombreux pour que la discussion générale sur la loi-programme puisse commencer. Alléluia ? Non... Elle n'a même pas lieu. Certes, elle a bien été ouverte, mais aussitôt refermée. Car la majorité n'intervient pas et l'opposition ne veut toujours pas entrer dans le débat avant l'avis du Conseil d'Etat, reportant ses interventions à la future discussion article par article de la loi-programme. Laquelle ne pourra intervenir avant deux semaines (la semaine prochaine, le Parlement est fermé).

On en est là...

Une quatrième tentative de débat et de vote de la loi-programme aura donc lieu vers la mi-mai. Dans une ambiance qui risque d'être tout aussi électrique.

# indexation Le gouvernement éconduit les interlocuteurs sociaux

PASCAL LORENT

C'est une fin de non-recevoir. Mais sans y mettre la forme. Mercredi, en séance plénière de la Chambre, alors que majorité et opposition bataillaient ferme sur le report du vote de la loi-programme, David Clarinval (MR), ministre fédéral de l'Emploi, a lâché le morceau : « Il n'y a pas eu de consensus au gouvernement pour prendre en considération l'alternative proposée par le Groupe des dix ».

Pour rappel, le gouvernement envisage – et même plus puisque la mesure est reprise dans la loi-programme en attendant d'un vote parlementaire – de plafonner les deux prochaines indexations des salaires. Pour les rémunérations, la partie supérieure à 4.000 euros ne sera pas indexée, ce plafond étant adapté au temps de travail (il serait de 2.000 euros pour un horaire à mi-temps, par exemple). Et pour les pensions et allocations sociales, l'indexation se limitera à 2.000 euros bruts. En sus, les patrons devront s'acquitter d'une contribution permanente de modération salariale.

De quoi fédérer et les représentants des employeurs et ceux des travailleurs contre la mesure. La semaine passée, ceux-ci, réunis au sein du Groupe des dix (G10), avaient émis une proposition alternative s'appliquant uniquement au secteur privé (pour le public, c'est le comité A et non le G10 qui est compétent). En résumé, elle visait à « lisser » le calcul des coûts de l'énergie dans la mesure de l'inflation. Ac-

tuellement, ces deux postes qui représentent environ 3 % de l'indice déterminant la hausse des prix, sont calculés mensuellement, sur base des nouveaux contrats énergétiques. Le G10 proposait de les mesurer, comme c'est déjà le cas pour le mazout, sur base d'une moyenne annuelle mobile (les douze derniers mois au moment du calcul) et d'y intégrer également les contrats en cours. Ce changement de mode de calcul aurait eu pour effet de retarder l'indexation des salaires d'un, voire de deux mois. Et selon le G10, l'opération répondait à l'exigence du gouvernement que cela ne coûte pas plus cher à l'Etat.

Les avis du Bureau fédéral du plan et de l'ONSS ont été demandés par l'Arizona. Ils ont été remis en début de semaine au gouvernement et, ce mardi, une réunion intercabineaux s'est penchée sur ces rapports. Et ceux-ci sont négatifs à plus d'un titre. D'abord, il y a l'impact budgétaire. « Avec la proposition du Groupe des Dix, la solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques se dégrade de 352 millions d'euros en 2029 et de 158 millions d'euros en 2030, par rapport au centenindex », reprenait mardi *L'Echo*, citant le rapport du Bureau du Plan. Un coût qui provient de la non-perception de la cotisation patronale.

## Des questions en suspens

Par ailleurs, la mesure léserait les plus bas salaires qui verraient l'indexation de leur rémunération intervenir plus tard. Et plus encore, les fonction-



naires : pour eux, l'index resterait plafonné, faute d'accord au sein du comité A, et l'indexation serait retardée. Une différence de traitement entre travailleurs du secteur public et du secteur privé qui risquerait de ne pas résister à l'analyse de la Cour constitutionnelle, prévient l'ONSS.

Les interlocuteurs sociaux se montrent circonspects par rapport à l'analyse du Bureau du Plan. Les données chiffrées qui y sont reprises, ne correspondent pas à celles qui leur avaient été transmises au moment d'effectuer les simulations de l'impact de leur proposition. Ils ont donc adressé une note de plusieurs pages reprenant une série de questions. Les réponses sont attendues prochainement.

Mais, plus étonnant, s'ils disposaient bien des rapports de l'ONSS et du Bureau du plan, tant le banc patronal que syndical assurent ne pas avoir été prévenus par le gouvernement du rejet de leur proposition. Ils ont donc appris cette décision par les informations diffusées sur les sites d'information, en marge de la séance parlementaire de ce mercredi. « C'est particulier, je le constate », observe Pieter Timmermans avec diplomatie. Au cabinet du Premier ministre et à celui du ministre de l'Emploi, on n'a pas souhaité réagir.

**Le ministre fédéral de l'Emploi a déclaré qu'il n'y avait pas eu de consensus au gouvernement pour prendre en considération l'alternative proposée par le Groupe des dix.** © BELGA

# revendication La FGTB wallonne ressort la réduction collective du temps de travail

PASCAL LORENT

Quelle mouche a donc piqué la FGTB wallonne? L'aile sudiste du syndicat socialiste ressort de son armoire une vieille revendication de la gauche, remise depuis un temps certain déjà: la réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauche compensatoire. Premier mai oblige? Non, se défend Jean-François Tamellini, secrétaire général de l'Interrégionale, qui invoque plutôt le contexte économique actuel.

Ce dernier pose ainsi un constat en quatre temps. Un: la hausse du chômage. « Il y a 270.286 demandeurs d'emploi en Wallonie. C'est 16,3 % de plus qu'en 2024, lors de l'installation de la coalition Azur. » Deux: « On assiste à des vases communicants entre les demandeurs d'emploi indemnisés (-9,9 % au cours de la même période) et non-indemnisés (+41,2 %). » Trois: des politiques de l'emploi fédérales défavorables à la Wallonie. « Les flexi-jobs, les jobs étudiants et les heures supplémentaires défiscalisées ne créent pas d'emplois. » Quatre: le nombre élevé de restructuration. « 7.051 équivalents temps plein ont été supprimés entre septembre 2024, date de l'installation de l'actuelle majorité régionale, et février 2026, suite à des fermetures

d'entreprise ou des restructurations économiques. »

Voilà pour le décor. Auquel le syndicaliste wallon ajoute une réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) qui pourraient fragiliser une partie des 70.000 emplois dans le non-marchand et la fonction publique locale, majoritairement féminins. Et celle des incitants à la formation qui profiterait largement aux entreprises d'intérim, en grande partie basées en Flandre.

## Peu d'impôts, beaucoup de dividendes

Un paysage économique qui devrait plutôt être de nature à refroidir cette revendication syndicale. Mais le syndicaliste n'en démord pas: les moyens existent pour mettre en œuvre une telle réforme au sein des entreprises de plus de 200 salariés ou celles dont le chiffre d'affaires dépasse les 50 millions par an.

Pour soutenir son propos, Jean-François Tamellini se base sur la « Valeur ajoutée brute » (VAB), c'est-à-dire le chiffre d'affaires moins les biens et services achetés pour produire. « C'est la richesse produite par l'entreprise et ses travailleurs », résume-t-il. Celle-ci est utilisée pour rémunérer les salariés, payer à l'Etat taxes et impôts, et rétribuer le capital (investissements, dividendes, créances auprès des banques et constitution de réserves). Une fois déduits les frais de personnel, on obtient alors l'excédent brut d'exploita-

tion (EBE). Et en divisant cet excédent par la valeur ajoutée brute, on obtient le taux de marge, indicateur de la bonne santé de l'entreprise. Au deuxième semestre 2022, ce taux était de 45,2 % en moyenne en Belgique. Et s'il est redescendu à 42 et 43 % lors des deux années suivantes, il est resté supérieur aux estimations initiales de la Banque nationale.

Cette relative bonne santé n'engendre pas pour autant une pluie de recettes fiscales sur le pays. « Le top 15 des entreprises belges affichant les bénéfices nets les plus élevés, a réalisé 35,6 milliards de profits en 2024, mais n'a payé que 612 millions d'impôts, soit un taux effectif moyen de 1,7 % », dénonce le secrétaire général de la FGTB wallonne, rappelant au passage que certaines multinationales n'ont versé aucune contribution au fisc belge. « Si ces entreprises avaient payé le taux légal d'impôt des sociétés (25 %), elles auraient versé au Trésor public 8,9 milliards. » Quant au top 15 des entreprises wallonnes, il affiche 6,42 milliards de bénéfices en 2024 pour 230 millions d'impôts, au lieu de 1,66 milliard si elles avaient été soumises au même taux d'imposition (25 %) que les PME.

Or, pointe le chef de file de la FGTB wallonne, « le top 20 des entreprises belges qui ont versé le plus de dividendes en 2024 a un résultat d'exploitation de 8,4 milliards et a accordé 53,8 milliards de dividendes à leurs ac-

tionnaires. » Au niveau wallon, on se situe à 10,7 milliards de dividendes pour 3 milliards de résultat d'exploitation.

## Plus de 35.000 équivalents temps plein en plus

Toute cette démonstration pour établir que les grandes entreprises, pour la plupart, se portent bien et disposent de moyens. A celles-là dont la taille ou le chiffre d'affaires cumulé à un EBE positif, la FGTB wallonne veut imposer de réduire la durée hebdomadaire du travail de 38 à 32 heures. En Belgique, près de 3.000 sociétés occupant près de 1,3 million de travailleurs (et

1,1 million d'équivalents temps plein) seraient concernées. Elles affichent un taux de marge de 44,3 % et cette réforme, si elle accroît leur masse salariale de 17,39 milliards, leur laisserait encore 56,60 milliards de valeur ajoutée brute.

A la clé, estime le syndicat socialiste, 207.848 équivalents temps plein supplémentaires. En Wallonie, 507 entreprises occupant un peu moins de 230.000 salariés (195.000 ETP), verraient leur masse salariale globale s'accroître de 2,92 milliards, tout en conservant 9,21 milliards de VAB. A la clé, 36.569 ETP de plus. La masse salariale gonflerait d'autant. Mais à cette objection, Jean-François Tamellini rappelle que la loi Vande Lanotte prévoit des réductions de cotisations sociales pour les employeurs acceptant de tenter cette expérience. Il cite ainsi l'exemple de l'entreprise Corman (460 travailleurs), passée de 37 à 36 heures par semaine. « Cela devait générer dix ETP de plus; ils sont finalement arrivés à 21 ETP supplémentaires », assure le syndicaliste. Et l'expérience des 35 heures instaurée par Lionel Jospin en France.

## Après un blocage initial, le chiffre de l'inflation connu

L'inflation a atteint 4,01 % en avril, a finalement annoncé mercredi soir le bureau Statbel.

La Direction générale Statistique n'avait initialement pas publié, ce mercredi, le chiffre mensuel de l'inflation belge ni l'indice belge des prix à la consommation (IPC) du mois d'avril, faute d'un consensus au sein

de la Commission de l'indice. Dans la foulée, les organisations patronales FEB et Unizo avaient confirmé que le banc des employeurs n'avait pas validé le chiffre, pointant un problème de calcul des prix de l'énergie. Statbel avait transmis l'information au ministre de l'Économie, compé-

tent pour l'indice des prix à la consommation, David Clarinval, qui avait annoncé, en début de soirée, avoir validé les chiffres de la Commission après avoir consulté le kern.

L'absence des chiffres de l'inflation pour le mois d'avril signifiait jusqu'à présent que l'indexation du salaire de dizaines de

milliers de travailleurs ne pouvait être calculée. Pour la plupart des travailleurs, cela a peu de conséquences sur leur fiche de paie. Seuls les secteurs qui indexent leurs salaires en mai étaient concernés : le secteur chimique et pharmaceutique, le secteur bancaire, le secteur pétrolier. BELGA

Recruter alors que certains métiers industriels (et d'autres) connaissent des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, apparaît risqué. Il répond qu'en utilisant mieux les incitants à la formation, il est possible de répondre à l'accroissement de la demande de travailleurs. « L'aspect formation est essentiel dans notre proposition », insiste-t-il. « Tout comme la notion d'emploi de qualité. Et en contrepartie, il faut une compensation pour les entreprises car nous voulons que celles-ci s'y retrouvent, dès lors qu'elles créent de l'emploi supplémentaire. »

Toutefois, il le reconnaît : cette proposition devra attendre l'éclosion de majorités gouvernementales plus à gauche. Ce n'est pas encore le temps des cerises.

**La Libre** BELGIQUE

# ”La politique de De Wever ne marche pas: la Belgique est l’homme malade de l’Europe”

■ À l’approche d’un 1er mai sous haute tension, Paul Magnette pose les jalons d’un bras de fer idéologique sur le monde du travail.

Entretien Adrien de Marneffe

L’adrénaline se lit encore sur le visage de Paul Magnette lorsqu’il nous reçoit dans son bureau de la Chambre des représentants, ce mercredi matin, à trois jours de la fête du travail. Tandis que le président du PS s’avance vers nous, des éclats de voix éclaboussent les couloirs: l’examen de la loi-programme vient d’être bloqué par l’opposition, et la majorité ne disposait pas du quorum pour passer outre. Quelques secondes plus tôt, un Georges-Louis Bouchez furieux s’en est pris à Patrick Prévot. Le président du MR a décoché une flèche acide au député socialiste, le jugeant *“meilleur à la buvette”* qu’en séance. Une saillie qui a poussé Pierre-Yves Dermagne, chef de groupe PS, à intervenir dans les couloirs pour réclamer de la retenue au président du MR. *“Alors tiens tes troupes!”*, lui a rétorqué avec véhémence l’élu montois. En embuscade, Raoul Hedebouw savoure: *“C’est vrai que c’est difficile pour les députés MR de se lever à 9 heures...”*.

On vient d’assister à un incident. Georges-Louis Bouchez semblait très énervé...

Cela se passe comme cela toutes les semaines... Mais la majorité a un problème. Il est 10 heures, et elle n’est pas capable d’être présente pour voter afin de commencer les débats. C’est un comble: le MR nous vante sans cesse la *“valeur travail”*, mais leurs députés ont manifestement du mal à se lever tôt: à peine un tiers du groupe était présent ce matin. Au PS, 100% de nos élus étaient là. Ce n’est pas une question de congés scolaires, c’est une question d’organisation.

À quelques jours du 1er mai, Vooruit est revenu à la charge cette semaine avec la taxe millionnaire, en plaidant pour une extension de la taxe compte titre. Qu’en dit le PS?

Nous soutenons Vooruit sur cette proposition, mais nous voulons un dispositif complet en y ajoutant une vraie taxe sur les plus-values et une contribution sur la totalité de la fortune au-delà de 100 millions d’euros.

Certains économistes craignent que cette *“taxe Zucman”* sur le patrimoine ne fasse fuir les capitaux. Un risque réel?

C’est l’argument que la droite ressasse et nous avons répété mille fois qu’il était faux. En France, quand l’impôt sur la fortune existait, 96% des personnes concernées le payaient et seulement 4% quittaient le pays.

La France a fait marche arrière sur l’impôt sur la fortune...

Oui, mais pas en raison de l’évasion fiscale: Emmanuel Macron a voulu soutenir les ultras riches. Nous prônons une *exit tax* de 40% pour les gros patrimoines quittant le pays. Ce serait très dissuasif. L’enjeu de faire contribuer les ultras riches est double: il est budgétaire et démocratique. Le problème budgétaire de la Belgique n’est pas sa dépense, mais ses recettes. Les dépenses ont diminué ces dernières années, hors Covid. En revanche, les recettes ont baissé, et plus vite que les dépenses. Le tax shift de Charles Michel

nou a coûté 15 milliards d’euros (Ndlr: la facture, selon l’ONSS, se monte à 8,8 milliards d’euros). Un vrai tax shift, ce serait de diminuer les impôts sur le travail et trouver des recettes ailleurs, dans les revenus du capital.

Taxer le capital n’est-ce pas aussi un frein à l’innovation?

Quelqu’un qui possède 100 millions d’euros touche en moyenne 7% sur cette somme par an. En lui demandant 2% de contribution, on ne touche pas à son capital. Gabriel Zucman le montre bien: ce patrimoine est boursier et spéculatif, il ne sert pas l’économie réelle. C’est aussi un enjeu démocratique: une poignée de milliardaires achètent des réseaux sociaux et des médias pour diffuser des idées d’extrême droite. Elon Musk ne s’en cache pas... Cette concentration de richesse est un danger pour la démocratie.

Pourtant, même un économiste progressiste comme Bruno Colmant estime que la taxe Zucman n’est pas une bonne idée. Sa faisabilité est remise en question.

La faisabilité est simple: le SPF Finances connaît déjà vos biens immobiliers mais aussi vos titres boursiers, puisque vous payez la taxe (compte-titres). Il ne reste qu’à valoriser les actions non cotées, ce que l’administration devra faire pour mettre en œuvre la taxe sur les plus-values. Notre

projet est progressif, et ne dépasse pas les 2% de taxation. Et en dessous de 5 millions d’euros, l’immobilier n’est pas pris en compte. On cible le patrimoine accumulé, souvent hérité, pas le mérite.

Il existe des droits de succession très élevés en Belgique.

Mais les seuls qui ne les paient pas sont souvent les grandes fortunes qui font des planifications successorales.

Le Figaro présente votre compagne, la députée européenne Chloé Ridet (PS), comme une *“radicale rassurante”*. Elle a été chargée par le PS français de rédiger les prémices du *“nouveau socialisme”*. Toujours selon le Figaro, Chloé Ridet souhaite, avec ses propositions, *“balayer la social-démocratie”*. Là où elle veut imprimer une ligne de gauche décomplexée au PS français, pourquoi tentez-vous de vous positionner, ces derniers mois, le PS belge comme un parti pro-entreprises et social-démocrate?

La comparaison n’a pas de sens. La France n’a pas de tradition sociale-démocrate. François Hollande a voulu l’incarner et cela a beaucoup abîmé la gauche. Mais chez nous, il n’a pas lieu d’être. Le PS a été et reste malgré tout un grand parti. En Belgique, nous couvrons un spectre large, du monde syndical aux entrepreneurs.

À vous entendre, on pense au Cardinal de Retz qui disait qu’on ne sort de l’ambiguïté qu’à son détriment. Car on peut difficilement aller à la fois vers la gauche et le centre...

Mais si! C’est l’essence même du socialisme à la belge. Depuis Emile Vandervelde, nous assumons cette tension interne entre l’action commune, et le fait d’être un parti responsable sur le plan budgétaire.

**Pourtant, alors que vous avez mené une campagne électorale très à gauche, le politologue Pascal Delwit estime qu'on assiste aujourd'hui à un recentrage de du PS.**

C'est une illusion. Je me rends dans les manifestations contre le saut d'index mais je vais aussi parler aux entrepreneurs du cercle de Wallonie. L'enjeu pour nous, c'est de démontrer qu'il y a des alternatives crédibles à la politique de Bart De Wever, qui répète qu'on est obligés de faire des sauts d'index. Avec le saut d'index, un jeune ingénieur qui commence aujourd'hui va perdre 800 euros par an, et 30 000 euros sur toute sa carrière. Ce sont des politiques terriblement injustes, et totalement inefficaces. La politique de droite de Bart De Wever ne marche pas: la Belgique est devenue l'homme malade de l'Europe. Nous avons un taux de croissance anémique, le taux de chômage repart à la hausse en Wallonie, la dette explose, et les agences de notation nous disent que la situation est catastrophique. Honnêtement, c'est difficile de faire pire. Et ça, c'est le bilan de la droite aujourd'hui. Or, il y a des alternatives.

**Le fameux modèle espagnol pour lequel vous plaidez à chaque occasion?**

On peut s'inspirer de la dynamique espagnole: quand on soutient l'investissement, et la demande intérieure en augmentant les bas salaires et les basses pensions, c'est bon pour l'économie.

**Les économistes s'accordent à dire qu'une partie de la croissance de l'Espagne vient de la régularisation massive des centaines de milliers de sans papiers. La Belgique devrait faire la même chose pour améliorer sa croissance?**

Il y a plus de 100 000 personnes en Belgique qui n'ont pas de titre de séjour, qu'on appelle des sans papiers donc, mais qui travaillent. Sans contrat, ils ne cotisent pas. L'Espagne a choisi la régularisation pour ces travailleurs: c'est moins hypocrite et plus efficace pour nos caisses. Au PS, nous avons toujours dit que les personnes qui sont en Belgique et qui peuvent démontrer qu'ils travaillent devraient recevoir un titre de séjour et un titre de travail.

**Que proposez-vous concrètement pour augmenter les salaires en Belgique?**

Les entreprises belges ont dégagé 160 milliards de bénéfices après impôts l'an dernier. En utiliser une petite partie permettrait une augmentation salariale "moyenne" de 1 % par an au-delà de l'index.

**Vous demandez aux entreprises, dont des petites PME, d'augmenter leurs coûts alors que beaucoup d'entre elles sont en difficulté avec la hausse du prix de l'énergie?**

C'est pourquoi on parle d'une augmentation "moyenne". Mais certaines entreprises n'ont pas de problèmes de compétitivité.

**Les sondages indiquent que la Flandre ne condamne pas la politique menée par la N-VA. En revanche, c'est plus compliqué pour le MR en Wallonie et à Bruxelles.**

Le MR paie ses promesses tonitruantes jamais tenues. Qu'il s'agisse des "500 euros de plus" pour les travailleurs (NdlR: en fait une différence de 500 euros entre les allocataires sociaux et les travailleurs), ou du cinéma sur le cliquet inversé... À la fin, les gens voient bien que les libéraux n'ont rien obtenu (NdlR: le fédéral a débloqué 80 millions d'euros en mesures ciblées). Le MR fait beaucoup de bruit mais n'offre aucun résultat pour le pouvoir d'achat. Par contre, ils sont les champions du monde pour attaquer les droits des travailleurs. Leur discours ne trompe plus personne. Et ça arrange bien Les Engagés, qui sont cachés derrière le MR. Mais ils sont totalement complices de cette politique.

**Le MR tente de séduire votre électorat ouvrier avec un 1er mai "populaire". Cela vous inquiète?**

Non. Les classes populaires, et même les classes moyennes supérieures, ne sont pas dupes. Vous n'imaginez pas le nombre de gens qui me disent "Je suis indépendant, j'ai voté MR, mais c'est la dernière fois de ma vie".

# Chaos à la Chambre: la loi programme reportée, l'indexation partielle des salaires aussi

■ L'examen de la loi-programme a viré au burlesque, mercredi.

L'examen de la loi-programme en séance plénière a connu un (nouveau) faux départ mercredi. L'opposition, disposant d'un nombre suffisant de députés, a demandé l'avis du Conseil d'État sur une série d'amendements, ce qui, selon la tradition, entraîne la suspension de l'examen du texte. La majorité souhaitait néanmoins poursuivre l'examen, mais ne disposait pas d'un nombre suffisant de députés présents pour ce faire. L'examen du projet de loi a donc été reporté... pour la troisième fois. Les discussions reprendront en mai.

## G10 ignoré

En inscrivant la loi-programme à l'agenda de la séance plénière, ce mercredi, on savait déjà que l'intention de la coalition Arizona était de ne pas retenir l'alternative à cette mesure d'indexation partielle pro-

posée par le Groupe des Dix (G10), qui réunit syndicats et organisations patronales. Rarement ces deux camps auront pourtant affiché une telle unité ces dix dernières années. Patronat et syndicats ont en effet rejeté solidairement le mécanisme de plafonnement de l'indexation prévu par l'exécutif. Même si leurs motivations divergent. Les syndicats dénoncent une perte de pouvoir d'achat pour les travailleurs, tandis que les employeurs redoutent un dispositif susceptible d'alourdir les coûts des entreprises à moyen terme. Concrètement, le patronat y voit une perte de compétitivité, étant entendu que la cotisation spéciale qui leur échoit suite à ces deux sauts d'index partiels (égale à la moitié du gain réalisé sur la non-indexation partielle des salaires), est selon les lobbys patronaux sous-estimée. Très vite, les secteurs d'activité qui se portent bien devront en effet rattraper ce retard salarial pour leurs travailleurs. Ce serait donc double peine pour les entreprises.

## Économie en dépenses publiques

Rappelons tout de même ce qui est au cœur des discussions: un plafonnement, à deux reprises durant la législature, de l'indexation des salaires au-delà de 4000 euros brut (et des pensions au-delà de 2000 euros). Objectif affiché: contenir la progression des dépenses publiques et amé-

liorer la compétitivité. Selon les projections, la mesure pourrait rapporter jusqu'à 1,2 milliard d'euros d'ici à 2030. Face à cela, les partenaires sociaux ont élaboré une alternative. Plutôt que de limiter directement les salaires, ils proposent de modifier le calcul de l'inflation, en particulier en ce qui concerne les prix de l'énergie. L'idée: lisser les variations sur douze mois et mieux prendre en compte les contrats d'énergie existants. Une manière, selon eux, de rendre l'indexation plus stable, plus prévisible et plus conforme à la réalité des coûts.

## L'Arizona ne répond pas

Mais l'alternative ne semble pas avoir convaincu le gouvernement. "Le tout sans notification ni réponse du gouvernement au G10", lance, amer, l'une de nos sources. Peut-être que la projection du Bureau fédéral du Plan et de l'ONSS, qui estiment que cette mesure du G10 dégraderait le solde budgétaire de 352 millions d'euros en 2029 et de 158 millions en 2030 par rapport au dispositif gouvernemental, explique cette "non-réponse". À plus long terme, toutefois, l'impact serait neutre, les hausses et baisses de prix finissant par se compenser. Bref, cet "accord historique", comme le nommait la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), a été balayé d'un revers par l'Arizona.

C'est pour cette raison que l'opposition a déposé des amendements, qui retardent une fois encore l'examen de cette loi. Le PS a notamment déposé un amendement exigeant que "toute disposition légale ou réglementaire [...] qui prévoit le rattachement des salaires à un mécanisme d'indexation, ne peut être adoptée qu'après avis conforme ou sur proposition du Conseil national du travail et du Conseil central de l'économie." Précisément ce que l'Arizona a ignoré.

## La FEB fait obstruction

Première conséquence du "mépris" de l'Arizona pour le G10: la FEB a refusé le calcul de l'indice d'inflation en Commission des prix, qui regroupe les acteurs sociaux et des académiques. Selon un communiqué de Statbel (SPF Économie), en ce qui concerne l'indice belge des prix à la consommation (IPC) d'avril 2026, "aucun consensus n'a pu être trouvé lors de la commission ce mois-ci. Statbel a transmis cette information à David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi. Il revient à présent au ministre d'approuver le chiffre de l'indice d'avril", explique le communiqué. Ce que le ministre a approuvé en fin d'après-midi (inflation de 4,01% en avril, contre 1,65% en mars). Avant un bis repetita en% mai? problème redevient gouvernemental...

François Mathieu

# La réforme des droits de succession dépendra-t-elle de la situation budgétaire wallonne ?

■ Le ministre-Président wallon lui-même fait planer le doute sur l'application de cette réforme.

En décembre 2024, la majorité au Parlement wallon (MR-Les Engagés) votait une réforme des droits de succession en même temps qu'une réforme des droits d'enregistrement. Si la seconde est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il faudra attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour la seconde. Elle prévoit de faire passer le taux entre parents et enfants de 30 à 15 %, entre frère et sœur de 65 à 33 %, entre oncle/tante et neveu/niece de 70 à 35 %, et entre personnes qui ne sont pas de la même famille de 80 à 40 %.

Le texte étant voté, il n'y a, a priori, aucune raison pour que la réforme n'entre pas en vigueur à l'heure dite. Néanmoins, depuis le début de la législature, les échos qui nous parviennent de la majorité ne sont pas aussi affirmatifs. Cette mesure qui faisait partie du programme des Engagés n'est pas forcément la tasse de thé du MR, même si le partenaire entend de manière officielle rester loyal à l'accord de gouvernement.

Un écueil pourrait cependant remettre en cause cette réforme. Il est lié à la situation financière de la Région. Faire baisser les droits de succession va priver la Région wallonne de recettes. Si la trajectoire budgétaire imprimée en début de législature qui prévoit un retour à l'équilibre en 2029 devait dévier, il n'est pas certain que la réforme s'applique. D'autant que l'opposition n'a de cesse de pointer le "coût" de l'autre réforme fiscale importante, à savoir celle qui a fait

baisser le taux des droits d'enregistrement lors de l'achat de l'habitation principale.

## Une conjoncture compliquée

Néanmoins, avec une entrée en vigueur prévue en janvier 2028, les effets négatifs sur les recettes wallonnes se feront ressentir plus tard, après la campagne en vue du scrutin électoral qui se tiendra en 2029. C'est lors de la législature qui suivra que l'impact risque donc d'être le plus marqué. Et se présenter devant l'électeur avec une réforme positive financièrement pour les citoyen(ne)s peut être porteur, même si tout le monde n'est pas amené à hériter un jour.

Lundi, en commission des finances du Parlement wallon, le ministre-Président Adrien Dolimont (MR) a dit quelques mots sur cette réforme alors que les discussions portaient sur l'ajustement budgétaire.

*"Sur la réforme des droits de succession, vous savez que le texte a été voté, mais nous ne sommes pas encore en 2028. Il y a encore beaucoup d'enjeux budgétaires devant nous. C'est très compliqué budgétairement, je pense qu'il faut pouvoir le dire aussi. L'objectif de retour à l'équilibre est ambitieux, avec une conjoncture internationale compliquée. Cela fait partie de l'ensemble des éléments qui font l'objet d'une réflexion aujourd'hui. Nous n'avons de tabou sur aucun sujet. Dès lors, on verra comment cela sera mis en œuvre. Aujourd'hui, il existe un texte légal qui impose la réforme des droits de succession parce qu'il a été voté. On verra d'ici à la mise en place en 2028."*

Si le ministre-Président wallon lui-même laisse entrevoir de manière publique une possibilité de ne pas la faire, on peut penser que la réforme n'est pas garantie.

Stéphane Tassin

# Un prêt pour faciliter l'investissement dans les crèches

---

■ Via Wallonie santé, environ 400 crèches pourraient être créées en plus chaque année.

---

La Wallonie lance un prêt pour faciliter l'investissement dans les crèches via Wallonie Santé, un fonds public dédié au financement du secteur de la santé, de l'action sociale et de la petite enfance, vient d'annoncer l'organisme.

Face au manque persistant de places en crèche et à des modèles de fi-

nancement sous pression, elle entend ainsi activer de nouveaux leviers pour soutenir l'investissement. Cela pourrait contribuer à la création d'environ 400 places supplémentaires par an.

## La charge financière au démarrage

Pour Wallonie Santé, une filiale de Wallonie Entreprendre, le bras financier de la Région wallonne, l'enjeu dépasse d'ailleurs largement la seule question de l'accueil. *"Il touche à l'organisation des familles, à l'activité professionnelle et, plus largement, au dynamisme économique*

*du territoire"*, souligne cet organisme. Il a dès lors souhaité renforcer son rôle de partenaire financier en lançant ce "Prêt Bullet Birth", conçu pour faciliter l'investissement dans les crèches, là où le modèle actuel, principalement basé sur des subventions, montre ses limites.

La hausse des coûts de construction et de rénovation, combinée aux contraintes budgétaires, complique souvent la concrétisation des projets. Pensé pour s'adapter au cycle réel des projets de crèches, ce nouveau prêt repose sur l'allège-

ment de la charge financière au démarrage. Il propose un financement long terme pouvant aller jusqu'à 20 ans, avec un différé de remboursement du capital pouvant atteindre 10 ans.

Ce mécanisme permet de limiter les sorties de trésorerie en phase critique, tout en offrant des conditions financières particulièrement attractives. *"Ce prêt agit comme un mécanisme qui limite les sorties de cash au départ et laisse le temps d'atteindre un niveau d'activité suffisant"*, explique Philippe Buelen, le CEO de Wallonie Santé. (Belga)